



AVIS DE TRAVAUX

Dans le cadre de ses projets d'amélioration et de construction, la Ville de Fredericton entreprendra des travaux de renouvellement des trottoirs ou des bordures, ou des deux, dans votre rue. Si vous avez reçu cet avis, les travaux d'excavation commenceront dans les deux prochaines semaines.

Le présent dépliant contient des renseignements généraux sur les travaux de construction. Le Service de l'ingénierie et des opérations de la Ville de Fredericton est disposé à répondre à toutes vos questions. Ses coordonnées sont les suivantes :

INGÉNIERIE ET OPÉRATIONS
506-460-2020 | service@fredericton.ca

Fredericton

fredericton.ca

Ce à quoi vous pouvez vous attendre

Les équipes municipales commenceront par creuser la bordure ou le trottoir. Afin d'assurer la mise en place d'une fondation adéquate pour la nouvelle bordure ou le nouveau trottoir, le sol excavé sera remplacé par du gravier neuf.

La mise en place de la nouvelle bordure ou du nouveau trottoir sera réalisée par un entrepreneur privé. Ces travaux devraient être exécutés environ quatre semaines après l'enlèvement de l'ancienne infrastructure. À partir du moment où l'entrepreneur privé se présentera sur place, **vous n'aurez pas accès à l'entrée de votre propriété pour une période pouvant aller jusqu'à 48 heures.** Cette période est nécessaire pour poser un cordeau afin d'aligner la nouvelle bordure ou mettre en place un coffrage pour l'aménagement du trottoir et pour que le béton frais puisse durcir.

Une fois la bordure ou le trottoir installé, une équipe de la Ville reviendra sur place pour remplacer l'asphalte enlevé tout autour lors des travaux d'excavation.

Lorsque le béton sera en place, une équipe municipale se chargera de mettre de la terre végétale. L'ensemencement hydraulique sera effectué par un entrepreneur privé dans les 48 heures suivant l'application de la terre végétale.

Le projet sur votre rue devrait prendre fin environ huit semaines après les travaux d'excavation.

Il est important d'arroser l'hydrosemence pour qu'elle pousse bien. Il est recommandé de l'arroser tous les jours pendant une dizaine de minutes, jusqu'à ce que le gazon soit bien établi.

Pourquoi remplacer les bordures et les trottoirs?

La Ville de Fredericton compte 545 kilomètres de bordures et 235 kilomètres de trottoirs. La vie utile de cette infrastructure est de 30 à 40 ans, après quoi il faut la remplacer. Pour répondre aux besoins en matière de remplacement, nous devons remplacer 21 kilomètres de bordures et 8 kilomètres de trottoirs par année. Il est important de remplacer les bordures avant la fin de leur vie utile afin de maintenir le bon drainage des rues. D'autres dommages peuvent également survenir si l'infrastructure n'est pas remplacée à temps.

Quant aux trottoirs, ils doivent être remplacés afin d'assurer la sécurité des piétons et l'efficacité de leurs déplacements.



LE SAVIEZ-VOUS?

La Ville exploite une installation de compostage à l'ancien site d'enfouissement. Tous les déchets et les feuilles ramassés lors de la collecte des ordures au printemps et à l'automne y sont acheminés pour être transformés en terre végétale dont la Ville se sert dans ses projets d'aménagement.

Visitez fredericton.ca pour en savoir plus.